

# LES POLITIQUES DE MIXITÉ SOCIALE : DE L'INJONCTION POLITIQUE NATIONALE AUX CONTRADICTIONS LOCALES

Marie-Hélène Bacqué

*Université d'Evry, Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR LOUEST)*

et

Sylvie Fol

*Université Paris 1, CRIA (UMR Géographie-Cités)*

Depuis une vingtaine d'années, le thème de la mixité sociale est mobilisé comme objectif central des politiques urbaines menées en France, mais aussi dans des contextes nationaux et urbains différents. Ces politiques ont pour objectif de faire face à la montée de la pauvreté urbaine analysée en termes de processus d'exclusion sociale et urbaine. Elles s'appuient sur le modèle d'une société « équilibrée », mélangeant harmonieusement classes sociales, groupes ethniques et générations pour conjurer la cristallisation de poches de pauvreté qui seraient problématiques parce qu'à la base d'une culture de la pauvreté, du développement de l'insécurité ou de la constitution d'une *underclass*.

A partir des années quatre-vingt, la mixité est affichée comme un objectif politique et fait l'objet de plusieurs lois (LOV, SRU, loi Borloo). C'est sans doute dans cette entrée dans le droit que se situe la singularité hexagonale car si ces mesures législatives ont des effets mitigés, elles n'en contribuent pas moins à faire de la mixité sociale et de la solidarité urbaine un enjeu public et politique national. La mixité sociale représente ainsi un thème récurrent des politiques publiques, qui semble faire consensus, tant qu'on n'en discute pas les applications concrètes. Si le thème de la mixité apparaît dans d'autres pays européens conjointement avec celui de l'exclusion auquel il est opposé, cette question est généralement abordée à partir de l'échelle du quartier. La spécificité des politiques françaises repose sur la tentative de promouvoir une diversité sociale à l'échelle du territoire national, comme application du principe de solidarité, en laissant le niveau local composer entre cette priorité et celle du droit au logement. Les collectivités locales et leurs opérateurs sont ainsi pris dans les contradictions d'une double injonction : accueillir les ménages les plus défavorisés et maintenir ou trouver une diversité sociale dans le peuplement.